



Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023-11-

Modification du nombre de Vice-Présidents(es) avec création d'un 9^{ème} poste

Résumé :

Création d'un 9^{ème} poste de vice-président

Délibération adoptée à la majorité absolue par 26 voix pour et 19 voix contre

Délibération n°2023-11-02

Election d'un(e) 9^{ème} Vice-Président(e)

Résumé :

Mesdames Anne-Sophie DESCAMPS et Alisson CURTY ont fait acte de candidature.
Mme Anne-Sophie DESCAMPS est élue au 1^{er} tour à la majorité absolue (avec 29 votes favorables & 15 votes favorables pour Mme Alisson CURTY) 9^{ème} Vice-Présidente en charge des transitions énergétique et écologique.

Délibération n°2023-11-03

Fixation des indemnités de fonction

Résumé :

- * Fixation de l'indemnité du Président à 79,5 % du taux maximal de 67,50 % de l'ITB FP soit 2 192,60 € par mois (valeur brute novembre 2023),
- * Fixation des indemnités des 9 Vice-Présidents à 79,5% du taux maximal de 24,73 % de l'ITB FP, soit 803,30 € par mois chacun (valeur brute novembre 2023),
- * Fixation des indemnités des Conseillers délégués à 35% du taux maximal de 24,73 % de l'ITB FP, soit 353,66 € par mois chacun (valeur brute novembre 2023).

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-04

Droit De préemption Urbain (déclaration d'intention d'aliéner 23U0016)

Résumé :

Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien d'une superficie totale de 2 ha 45 a 50 ca, sis rue des Compagnons du Tour de France à Surgères (17700), cadastré section AS n° 601 à 603, portant des bâtiments à usage professionnel et un logement de fonction.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-05

Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) Rénov'Info Service – Convention 2024 relative au service unifié entre les 3 EPCI

Résumé :

Autorisation donnée au Président de signer la nouvelle convention 2024 du service unifié pour la gestion de la PTRE Rénov'Info Service.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-06

Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud, porteur du service unifié de la PTRE, à l'appel à manifestation d'intérêt « Plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine 1^{er} janvier-31 décembre 2024 »

Résumé :

- Validation de la candidature de la PTRE Rénov' Info Service à l'AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique » pour 2024 du réseau France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine,
- Autorisation donnée au Président ou son représentant à présenter la candidature de la PTRE Rénov' Info Service à l'AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique » pour 2024 du réseau France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine,
- Autorisation donnée au Président ou son représentant de signer la convention à venir avec la Région Nouvelle Aquitaine, et ses avenants éventuels,
- Inscription des crédits nécessaires au budget principal 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-07

Volet enfance Jeunesse Famille & développement social - Régularisation solde des subventions au titre de l'année 2023

Résumé :

- Correction du montant de la subvention attribuée à l'association VLTL et fixée à 26 018 €,
- Correction du bénéficiaire de la subvention au profit du SIVOS Les Prés Verts Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois pour 9 778 €,
- Attribution de subventions 2023 définitives pour le volet Développement Social comme suit :
 - Aunis GD + 512 €
 - AROZOAAR + 1 719 €
 - Association d'aide à l'emploi + 630 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-08

Aide aux clubs pour les moins de 18 ans – Aide aux clubs pour la formation des bénévoles

Résumé

- * Attribution d'une subvention de 800 € au Club de natation SCS Natation au titre de sa politique éducative,
- * Attribution de subventions aux clubs sportifs au titre de la politique de « Soutien à la formation » des bénévoles :

SCS Rugby	560,00 €
Canton Aunis Football Club	36,00 €
SCS Tennis	566,00 €
Aunis Sud Triathlon	126,00 €
Judo Club Surgères	309,00 €
Surgères Escalade Club	132,60 €
ACP Surgérien	90,00 €
USA Athlétisme	156,00 €
SCS Basket	102,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-09

Mise en place d'une tarification pour les clés supplémentaires d'un équipement sportif par les utilisateurs

Résumé :

- * A compter du 1^{er} décembre 2023, facturation de toute demande de clés supplémentaires pour les équipements sportifs au tarif de leur fabrication soit :
 - pour le complexe sportif à Surgères - chaque clé supplémentaire serait facturée : 95 € la clé sécurisée,
 - pour le complexe sportif d'Aigrefeuille - chaque clé supplémentaire sera facturée : 35 € pour la clé sécurisée et 10 € pour la clé standard.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-10

Emplacements publicitaires – Modification de la convention de mise à disposition

Résumé :

- * Approbation d'une nouvelle convention de mise à disposition d'emplacements publicitaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-11

Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin_– Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026

Résumé :

- * Approbation d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2024-2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-12

Revalorisation de l'indemnisation des frais de déplacement pour mission

Résumé : Approbation pour :

- * retenir le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique dans les conditions réglementaires et selon les taux en vigueur,
- * retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires,
- * retenir le principe d'un remboursement aux frais réels de repas effectivement engagés sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond par repas fixé par l'arrêté en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-13

Modification du tableau des effectifs

Résumé :

- *Création au 1^{er} janvier 2024 des postes suivants :
 - Agent de maîtrise principal 35/35^{ème},
 - Adjoint technique 35/35^{ème}.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-14

Délibération donnant mandat au CDG17 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Résumé :

- * Décide de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le CDG17 prévoit de conclure et de lui donner mandat pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion et pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives,
- * Donne mandat au Président pour déterminer avec le CDG17 les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié,
- * Prend acte que les tarifs et garanties soumis préalablement engageront ou non la signature d'une convention dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-15

Transfert des parcelles du terrain de tir à l'arc de Forges du budget annexe ZI de Forges vers le Budget Principal

Résumé :

- * Approbation du transfert des parcelles ZD 106 ZD 107 et ZD 108 du budget annexe du ZI de Forges vers le Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud pour un montant de 140 852,25 €, TVA sur marge incluse pour 20 871,09 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-16

Révision de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Pierre-la-Noue

Résumé :

- * Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Saint-Pierre-La-Noue comme suit : attribution de compensation augmentée de 544,54 € portant le montant total de l'Attribution de Compensation de Saint-Pierre-La-Noue à 121 627,05 €.

**Délibération adoptée A la majorité absolue
avec 44 voix pour et deux abstentions (Denis DUBOURGNOUX, porteur d'un pouvoir).**

Délibération n°2023-11-17

Révision de l'attribution de compensation de la commune de Marsais

Résumé :

- * Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Marsais comme suit : attribution de compensation augmentée de 1 089,09 € portant le montant total de l'Attribution de Compensation de Marsais à 47 593,66 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-18

Révision de l'attribution de compensation de la commune de Chambon

Résumé :

- * Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Chambon comme suit : attribution de compensation augmentée de 10 965 € portant le montant total de l'Attribution de Compensation de Chambon à + 2 185,91 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-19

Pôle enfance de ballon – Ciré d'Aunis – autorisation donnée au président de signer l'état descriptif de division en volume entre la Communauté de Communes Aunis sud et le SIVOS Ballon Cire d'Aunis

Résumé :

- * Autorisation donnée au Président de signer l'état descriptif de division en volume du Pôle Enfance Ballon – Ciré d'Aunis entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le SIVOS Ballon Ciré d'Aunis,
- * Les frais d'acte seront supportés à parts égales entre le SIVOS Ballon Ciré d'Aunis et la Communauté de Communes Aunis Sud.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023-11-20

Commission de suivi du site de l'entreprise NOVAEM BB Trade – nomination d'un suppléant suite à la démission de Monsieur Walter Garcia

Résumé :

- *. Désignation de Monsieur Eric BERNARDIN, représentant suppléant de la CdC Aunis Sud à la commission de suivi de site pour l'installation relevant du statut SEVESO seuil haut sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis

Délibération adoptée à l'unanimité

*Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **lundi 4 décembre 2023.***